



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Marsauderies ESI Nantes Lotz - Cossé

Mail : DiSI-ouest@cgt.fr site :
<http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Déclaration liminaire du CHSCT-S du 27/02/2014

Monsieur le Président,

La date du 27 février retenue pour ce premier CHSCT-S de la DISI Ouest revêt pour nous un caractère particulier. C'est en effet un 27 février, il y a neuf ans, que s'écroulait le tristement célèbre bâtiment du Tripode sur l'île de Beaulieu. Neuf ans plus tard, malgré le combat sans relâche de l'intersyndicale amiante, malgré les rapports médicaux et analyses incontestables, malgré les promesses de M. Ayraud alors qu'il était député-maire de Nantes, neuf ans plus tard, le site n'a toujours pas été classé site amianté. Outre le côté ubuesque de la situation – pourquoi avoir détruit ce bâtiment s'il ne méritait pas ce classement ? – ce blocage administratif ne laisse rien présager de bon en ce qui concerne la sincère motivation du gouvernement à prendre en charge la santé et les conditions de travail de ses agents. Il pose la question de notre rôle, de notre utilité, et de la reconnaissance de notre travail en tant que membres du CHSCT. Toutes les directives, toutes les notes d'orientation et tous les rapports ne sont ils finalement que des os à ronger jetés aux représentants du personnel pour leur donner l'illusion d'être des acteurs de leur vie professionnelle ? Que se passera-t-il si, un jour, les choses devenaient sérieuses comme elles l'ont été pour nos collègues du Trésor ou de l'INSEE dans les années 90 ? Les considérations économiques ne prendront elles pas une fois de plus le pas sur les aspects humains ?

Nous nous associons donc à nos camarades pour demander un arrêt des débats suffisant à la pose méridienne pour permettre à ceux qui le souhaitent de participer au rassemblement qui aura lieu à 12h sur le site du Tripode.

Puisque nous parlions de considérations économiques et de notes d'orientation, nous avons bien noté dans la note d'orientation ministérielle 2014 que le budget alloué serait stable par rapport à 2013, mais aussi que les défauts de conformité réglementaire des équipements de protection incendie ou des équipements électrique pouvaient faire l'objet de cofinancement sur le budget CHSCT. **La CGT, qui n'est pas naïve, connaît la volonté de notre gouvernement de faire des économies. Dans ce contexte, nous veillerons également au moyens attribués aux conditions de vie au travail de nos collègues et à ce que le budget du CHSCT ne devienne pas la caisse complémentaire d'un budget de fonctionnement toujours en baisse.**